

Méthode standard FRTB

Quels sont les défis à relever pour sa mise en œuvre ?

Février 2018

RAPPEL DU CONTEXTE

La crise de 2007-2008 a mis en évidence l'insuffisance de fonds propres alloués en couverture des risques de marché pour les activités du portefeuille de négociation.

Les exigences minimales de fonds propres en regard du risque de marché sont définies par le Comité de Bâle au travers des règles dites Bâle 2.5 publiées en 2009 pour mise en œuvre en 2011 et de la « revue fondamentale du portefeuille de négociation », dénommée FRTB pour Fundamental Review of Trading Book, publiée en 2016.

FRTB permet notamment de remédier à trois principales faiblesses :

- La frontière trop poreuse entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire (afin d'éviter les arbitrages réglementaires)
- L'approche standard actuelle (trop) peu sensible aux risques et pas assez granulaire
- Le manque de cohérence de l'approche actuelle basée sur le modèle interne (insuffisance des modèles de VaR).

La Commission Européenne a transposé ces instructions en CRR2/CRDV (Capital Requirements Regulation / Directive) fin 2016. La Commission Européenne a positionné l'entrée en application au dernier trimestre 2020 ou au premier trimestre 2021.

Plus précisément, concernant l'approche standard, les enjeux pour le Comité de Bâle sont

- De favoriser la comparabilité et l'homogénéité du risque de marché entre les différentes banques.
- D'abaisser l'avantage lié à l'utilisation des modèles internes et d'obliger à calculer la charge en capital selon le modèle standard même en cas d'utilisations de modèles internes. La méthode standard sert de facto, de « plancher » pour la charge en capital, i.e. un niveau minimum en-dessous duquel la charge en capital ne peut pas descendre en cas de calcul en modèle interne.

De multiples défis pour une méthode pourtant dite « standard »

DONNEES

La qualité des données présentes dans les référentiels a un impact direct sur les besoins en capital. Il est donc indispensable d'allouer un effort important sur ce volet.

En effet, la mise en œuvre de la méthode standard FRTB impose de renforcer et harmoniser les référentiels : identification des « golden sources », composition des indices / paniers pour assurer la vue en transparence, classification des instruments pour le Residual Risk Add-On, données statiques nécessaires à l'allocation aux « buckets » (axe de risque d'agrégation des sensibilités par classe d'actif)...

De plus, la qualité de la donnée doit être assurée et est motivée par le fait qu'en l'absence d'informations pertinentes, l'exposition serait allouée à un bucket « autre » plus pénalisant.

Des travaux de mise en qualité des données référentielles et la définition de processus de mise à jour / validation de la donnée sont, par conséquent, indispensables.

INFRASTRUCTURE

La robustesse du système d'information est essentielle pour la mise en œuvre de la méthode standard.

En effet, l'infrastructure IT doit être suffisamment performante pour gérer le nombre d'indicateurs à calculer, une plus grande complexité des indicateurs, la granularité nécessaire à l'analyse, l'alignement des systèmes Comptabilité / Gestion / Risques, l'extension du calcul de la méthode standard aux périmètres homologués en modèle interne.

La rationalisation du Système d'Information et le recours à la technologie Big Data peuvent être des leviers de réussite.

Le Front-Office peut par ailleurs, avoir besoin d'outils de simulation pré-trade ou homologation / dés-homologation d'un périmètre.

INTERPRETATION

Contrairement aux idées reçues, les instructions du Comité de Bâle ne permettent pas de déduire immédiatement des spécifications et de lancer les développements correspondants.

Les réponses apportées aux « Questions fréquemment posées sur les exigences de fonds propres en regard du risque de marché » publiées par le Comité de Bâle en janvier 2017 ont levé l'ambiguïté sur certains points : par exemple, pour le calcul de la sensibilité, l'établissement peut utiliser une formule alternative dès lors qu'il démontre à son Autorité de contrôles que les résultats ainsi produits sont très proches de ceux obtenus avec les formules prescrites.

Cependant, **une interprétation précise des instructions est nécessaire afin d'appréhender le calcul des sensibilités sources, leur périmètre d'application, leur agrégation** et d'identifier les écarts entre les situations actuelles et cibles. L'interprétation de certaines problématiques pourra, par conséquent, diverger d'un établissement à l'autre sauf si celle-ci fait l'objet d'échanges dans des forums d'industries.

TARGET OPERATING MODEL

Le Target Operating Model cible doit être décrit de façon à être en mesure d'assurer la qualité des données sources, le calcul des sensibilités sources, leur agrégation en métriques FRTB, leur reporting, leur analyse et leur encadrement par des limites.

Les changements imposés par FRTB induisent une demande additionnelle de profils risques au sein des Banques, dès à présent pour la phase projet et en cours d'estimation pour la phase « run ».

Et maintenant ?

Les établissements sont à court de temps pour l'implémentation de FRTB, d'autant plus qu'ils doivent également revoir leur modèle interne actuel, conformément à TRIM (Target Review of Internal Model).

La position des Etats-Unis et l'impact du Brexit ajoutent du flou sur la mise en œuvre de FRTB.

De plus, des adhérences fortes avec les exigences de BCBS239 sont observées, renforçant dès à présent, l'enjeu de Data Management.

Par conséquent, la mise en conformité à TRIM et la gestion de la qualité de la donnée sont des enjeux à adresser en priorité.

Glossaire

L'exigence en capital au titre de l'approche standard est la somme de trois composantes :

- Une charge pour les risques liés à des sensibilités « Sensitivities-Based Method » (SBM) : risques linéaires (delta et vega) et non linéaires (curvature)
- Une charge pour le risque de défaut « Default Risk Charge » (DRC)
- Une charge pour les risques non ou insuffisamment capturés par la SBM et le DRC : le Residual Risk Add-On (RRAO)

Cécile Rouby, Senior Manager

Ailancy, cabinet de conseil indépendant spécialisé dans les métiers de la banque de la finance et de l'assurance vous accompagne pour relever vos enjeux métiers, accompagner vos réflexions et mener à bien vos projets de transformation.



32, rue de Ponthieu
75008 Paris
Tel : +33 (0)1 80 18 11 60
www.ailancy.com